Le Parisien

La patinoire définitivement enterrée

http://www.leparisien.fr/yvelines-78/la-patinoire-definitivement-enterree-10-03-2012-1897876.php

Le 10 mars 2012 à 07h00

C'est une manifestation symbolique. Elle se déroule ce soir, dans un restaurant du Vésinet. Le Cercle des patineurs du Vésinet, dissous depuis l'été 2011, invite les partenaires auxquels il a fait des dons, de l'ordre de 60000 euros, pour soutenir les jeunes sportifs handicapés. L'association, qui fut gestionnaire de la patinoire du Vésinet, solde ainsi les fonds qu'elle conservait depuis dix ans.

Cette soirée correspond en effet, à quelques jours près, au dixième anniversaire de l'incendie qui a détruit la patinoire durant la soirée du 11 avril 2002. Un simple feu de friteuse ravage ce qui est alors le principal équipement sportif de la commune. En quelques heures, sportifs et patineurs se retrouvent complètement démunis. C'est également un désastre pour le Cercle, qui perd toutes ses archives dans les flammes.

Sous l'égide du maire (UMP) de l'époque, Alain-Marie Foy, la ville décide d'étudier immédiatement la reconstruction de la patinoire. Peu à peu, le dossier deviendra l'un des plus gros gaspillages financiers de la commune.

Le conseil municipal rejette l'idée d'une patinoire provisoire sur le stade des Merlettes avant d'opter pour une reconstruction sur la place du Marché. L'idée est ambitieuse, puisqu'il s'agit de créer un ensemble

multifonction comprenant une médiathèque, une maison des jeunes et de la culture (MJC), un parking et la fameuse patinoire. Le projet est chiffré à 28 Meuros et l'ouverture prévue pour 2008.

Une dizaine de recours et 20 Meuros de facture

Le chantier démarre en 2006. Peu à peu, une dizaine de recours vont perturber le projet qui s'élève sur 23 m de hauteur. L'affaire prend une tournure politique. Robert Varèse et Claude Chatard, alors unis dans l'opposition, mènent la bataille qui devient l'enjeu des municipales de 2008.

Une fois élu maire, Robert Varèse (lui aussi UMP) décide de tout abandonner. Il reste cependant un énorme trou à combler, des subventions à rembourser, des communes réunies en syndicat à indemniser. Les élus résilient 16 contrats. Au total, la facture s'élève à 20 Mâ?¬, même si le contentieux avec l'architecte n'est pas encore éclairci.

Quatre ans après cet abandon, il reste une immense dalle de béton sur une place vide et, au sous-sol, un parking peu pratique de 150 places. « Nous avions l'espoir d'obtenir un équipement neuf. Il reste des milliers de mètres carrés inutilisés et un sentiment de gâchis », estime Yves Hellot, secrétaire général du Cercle des patineurs.